

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Benjamin PAPAUX, Président

PRESENCES : Conseil général : 47
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : Mme Florence CAUHEPE (PDC)
MM. Denis CARREL (PS) et Jacques KUENLIN (PDC)
M. Eric ROMANENS, Conseiller communal

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012
2. Modification du règlement de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), adoption du message 06/12
3. Communalisation de la crèche, message 04/12, réponses aux questions, décision
4. Modification du règlement scolaire, adoption
5. Examen et adoption des budgets 2013 :
 - Examen et adoption du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget des investissements
6. Elections :
 - Scrutateur suppléant
 - Un membre de la Commission financière
7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
8. Divers

M. Benjamin PAPAUX, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les
Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et
Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants
de la presse.

Le Président rappelle que des copies des documents traités ce soir sont à
la disposition du public à l'entrée de la salle.

M. PAPAUX excuse l'absence des personnes citées en titre et rappelle que
la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement
du Conseil général. Il relève également que le quorum de 26 est atteint ; le
Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les
débat du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront
effacés après l'approbation du procès-verbal.

Le Président informe que la séance de ce soir se poursuit, selon l'ordre du
jour modifié et accepté par le Conseil général le 5 décembre 2012, par le
message 14/12 relatif aux rénovations diverses sur bâtiments communaux
(administratif).

Message 14/12

Rénovations diverses sur bâtiments communaux (administratif)

M. Jean-Pierre HELBLING explique que certains bâtiments communaux **Intervention du**
souffrent d'un manque d'entretien flagrant, le minimum ayant été entrepris **Conseil communal**
jusqu'à ce jour. Un montant bien plus conséquent que les 150'000 francs
demandés serait nécessaire uniquement pour l'entretien que M. HELBLING
qualifie d'urgent. Il appartient donc au Conseil communal de se contenter
des montants de 130'000 francs en 2012 et de 150'000 francs en 2013, afin
que l'état des bâtiments communaux ne se dégrade pas trop.
M. HELBLING invite le Conseil général à soutenir ce message et le
montant de 150'000 francs y relatif.

Mme Anne DEFFERRARD indique que la Commission financière préavise **Préavis de la**
négativement ce message. Si le Conseil communal respecte le plan **Commission financière**
financier et ne propose que 100'000 francs, la Commission financière
approuverait à l'unanimité, en faisant confiance au Conseil communal pour
n'exécuter que les travaux urgents et prioritaires.

M. HELBLING précise que, pour le Conseil communal, ce montant de **Intervention du**
150'000 francs est le minimum pour faire seulement le strict nécessaire **Conseil communal**
dans l'entretien des bâtiments. Le réduire encore paraît au Conseil

communal dangereux. Même avec 150'000 francs, le Conseil communal doit fixer des priorités. M. HELBLING invite le Conseil général à conserver ce montant de 150'000 francs pour ce message.

M. Sergio MANTELLI informe que le groupe PLR partage l'avis de la **Intervention de** Commission financière. Le plan financier prévoit un investissement de **M. MANTELLI** 100'000 francs. M. MANTELLI propose d'accepter le message en réduisant le montant à 100'000 francs. Le groupe PLR comprend bien la nécessité de certains travaux, et en particulier celle de la sécurisation du bâtiment de l'administration communale qui devrait être une priorité.

M. Bruno RÜEGER et le groupe PS pensent qu'il s'agit de travaux urgents **Intervention de** qui obligent le Conseil général à prendre en considération cet aspect-là. Ils **M. Bruno RÜEGER** invitent le Conseil général à soutenir le message.

M. Jean-Pierre HELBLING revient sur les propos de M. MANTELLI quant à **Intervention du** la priorité à apporter à la sécurisation du bâtiment. Il faut savoir que ces **Conseil communal** travaux représentent le montant le plus important, avec le changement des monoblocs. M. HELBLING estime que si seuls ces travaux de sécurisation sont effectués, le Conseil communal devra renoncer à d'autres aspects, sans même parler de l'isolation des fenêtres qu'il est urgent de rénover. Pour M. HELBLING, il est important de maintenir le montant de 150'000 francs afin que le minimum des travaux soit entrepris.

Sur question de M. PAPAUX, M. Sergio MANTELLI, PLR, retire sa **Intervention de** proposition de baisser le crédit de 150'000 francs à 100'000 francs, compte **M. MANTELLI** tenu des dernières explications de M. HELBLING, tout en invitant le Conseil communal à aller à l'essentiel.

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, ajoute que le montant de 150'000 francs **Intervention de** représente 0,75 % de la valeur ECAB. C'est un montant minimum pour **M. SCHNEUWLY** l'entretien des bâtiments dans le courant normal des choses. M. SCHNEUWLY pense que l'on ne peut pas raisonnablement dire non à ce montant.

Le Président passe au vote le message 14/12 relatif aux rénovations Diverses sur bâtiments communaux (administratif) qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 150'000.- est donc autorisée. Décision

Message 15/12**Rénovations diverses sur bâtiments scolaires**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que ce message, qui concerne les **Intervention du** bâtiments scolaires, est identique au précédent. Là également, malgré la **Conseil communal** construction d'un nouveau bâtiment, les rénovations des bâtiments scolaires doivent être effectuées. Le montant de 100'000 francs demandé servira à entreprendre les rénovations les plus urgentes. M. HELBLING encourage le Conseil général à accepter ces 100'000 francs.

A la majorité, la Commission financière préavis favorablement ce **Préavis de la** message. Elle fait confiance au Conseil communal pour ne réaliser que les **Commission financière** travaux urgents et nécessaires.

Le Président passe au vote le message 15/12 relatif aux rénovations Diverses sur bâtiments scolaires) qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 100'000.- est autorisée. Décision

Message 16/12**Remplacement de l'élévateur à véhicules à la halle édilitaire**

M. Jean-Pierre HELBLING informe que, vu l'âge de l'élévateur actuel, il ne **Intervention du** sera bientôt plus possible de trouver des pièces de rechange. Il relève **Conseil communal** également l'aspect sécuritaire pour les employés qui utilisent cet engin. M. HELBLING recommande d'accepter le remplacement de cet élévateur.

A la majorité, la Commission financière préavis favorablement ce **Préavis de la** message. **Commission financière**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, pense qu'effectivement il y a lieu d'accepter **Intervention de** le remplacement de cet élévateur, car le danger pour les employés est réel. **M. GAVILLET** Cependant, M. GAVILLET demande que le Conseil communal anticipe pour le futur le remplacement d'un tel matériel, en ayant une meilleure vision.

Le Président passe au vote le message 16/12 relatif au remplacement Diverses de l'élévateur à véhicules à la halle édilitaire qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 21'000.- est autorisée. Décision

Message 17/12**Remplacement du central téléphonique de l'administration communale**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que le central téléphonique actuel date **Intervention du** de 2004. Deux solutions existent pour son changement : le remplacement **Conseil communal** complet des équipements avec la technologie VOIP ou alors le remplacement de l'équipement de base par un système hybride. Le

montant prévu dans le message permettrait de développer la solution la plus élaborée. Cependant, à ce stade des études, la solution définitive n'est pas encore arrêtée. Des évaluations doivent encore être faites par la Commission informatique et le Conseil communal suivra son préavis avant d'entreprendre des modifications.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à la majorité. En l'absence d'un concept général couvrant l'ensemble des besoins de la commune, la Commission financière demande au Conseil communal d'agir avec circonspection dans l'évolution de cet investissement. **Préavis de la Commission financière**

M. HELBLING désire rassurer la Commission financière, en l'informant que la Commission informatique va se pencher encore plus sur les différentes solutions qui s'offrent au Conseil communal et bien entendu le préavis de la Commission informatique sera suivi par le Conseil communal. **Intervention du Conseil communal**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, souhaite qu'un concept global soit établi et non pas seulement pour ce seul central. **Intervention de M. GAVILLET**

M. HELBLING explique que tel sera bien le cas, car il s'agit également de savoir si les bâtiments qui se situent en dehors de l'administration peuvent être mis en réseau. **Intervention du Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI, au nom du groupe PLR, se dit favorable à cet investissement, tout en invitant le Conseil communal à choisir le système le plus rationnel. **Intervention de M. MANTELLI**

Le Président passe au vote le message 17/12 relatif au remplacement du central téléphonique à l'administration communale qui est accepté à la majorité évidente contre 1. La dépense de Fr. 70'000.- est autorisée. Décision

Message 18/12

Remplacement des sols du cantonnement militaire STPA

M. André MEYLAN souligne que le cantonnement militaire STPA est un bâtiment qui est très attractif au niveau de la Confédération. Il en existe peu en Suisse et celui de Marly est considéré comme très attrayant. Cependant, le remplacement des sols est vraiment nécessaire, car ces derniers sont défectueux. M. MEYLAN rappelle que la Confédération subventionne à raison de 50 % le montant demandé. Le fait que la troupe s'installe à Marly est aussi un atout au niveau économique, pour les restaurants ou les commerces. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

Le Président passe au vote le message 18/12 relatif au remplacement des sols du cantonnement militaire STPA qui est accepté à la majorité évidente contre 3. La dépense de Fr. 26'425.- est autorisée. **Décision**

Message 19/12

Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles

M. Olivier LE CAM souligne que ce remplacement est une opportunité que la commune ne pouvait pas laisser passer. Le Conseil communal n'aurait pas forcément pris la décision lui-même de changer cette conduite. Mais puisque Frigaz vient ouvrir la route où elle passe, c'est l'occasion rêvée de la remplacer par une conduite d'un diamètre supérieur qui permettra de renforcer la défense incendie de ce secteur, selon le plan directeur qui a été établi par un bureau spécialisé. M. LE CAM encourage vivement le Conseil général à soutenir ce message. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif, à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

Le Président passe au vote le message 19/12 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 120'000.- est autorisée. **Décision**

Message 20/12

Extension du réseau d'eau et défense incendie, Route de Chésalles (stand)

M. Olivier LE CAM relève que ce message ressemble au précédent. Il permet d'aller poser une borne hydrante tout près du pont qui passe à cet endroit. M. LE CAM précise que, par souci d'économie, ce sont les services éditaires qui vont poser les conduites et la borne hydrante. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

Le Président passe au vote le message 20/12 relatif à l'extension du réseau d'eau et défense incendie à la Route de Chésalles (stand) qui est accepté à la majorité évidente contre 1. La dépense de Fr. 45'000.- est autorisée. **Décision**

Message 21/12**Construction de la conduite de raccordement au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et des communes voisines**

M. LE CAM rappelle que la production et la distribution d'eau de Marly se sont d'abord trois sources qui ont été complétées par deux puits. On collecte l'eau de ces sources et de ces puits pour les emmener à la station de pompage des Pralettes. De cette station de pompage, une conduite d'un diamètre de 300 mm renvoie cette eau au réservoir du Montiver. Cette conduite, pour le moment, a la particularité de fonctionner aussi bien à la montée qu'à la descente. La commune de Marly dispose encore du puits du Zamachu qui a été foré dans les années 2000 et qui a sa propre conduite qui emmène l'eau au réservoir du Montiver. Cela représente le 93 % des ressources en eau potable de la commune qui sont pompées pratiquement au même endroit sans possibilité de diversification. Le projet qui est proposé ce soir est de tirer la conduite, ce qui nous permettra d'aller chercher l'eau au point de raccordement du Consortium et d'acheminer cette eau du Consortium directement au réservoir du Montiver. Cette façon de faire présente deux avantages. Dans le cadre de la souscription actuelle qui est de 400 litres minute, si on utilise cette conduite avec la capacité souscrite, on peut y faire passer le 23 % des ressources en eau potable de la commune. Cependant, cette conduite a une possibilité de débit de 2'000 litres minute, c'est-à-dire que si on augmente la souscription au Consortium, on pourrait très bien choisir de prendre toute l'eau de la commune de Marly au Consortium. Un autre avantage de construire cette conduite réside dans le fait que si on était privé de la conduite de 300 mm, lors d'une rupture par exemple, il serait encore possible d'alimenter le réservoir du Montiver par le biais de la conduite du Zamachu. A l'heure actuelle, c'est une possibilité qui n'existe pas. En cas de rupture de la conduite montante du Montiver, il existerait alors un problème pour alimenter le réservoir.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. La Commission financière constate que, en page 2 du projet, le montant de 1 million ne figure pas dans le plan financier.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Olivier LE CAM pense que c'est une erreur de lecture et relève qu'en page 8 du plan financier, tout est détaillé.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR est d'avis que cet investissement semble répondre à un besoin de sécurisation et d'approvisionnement. Il préavise favorablement ce message.

Le Président passe au vote le message 21/12 relatif à la construction de la conduite de raccordement au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et des communes voisines qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 1'350'000.- est autorisée. **Décision**

Message 22/12

Remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourquillon

M. Olivier LE CAM indique que ce message est lié au message 35/12 pour lequel un commentaire sera fait par son collègue, M. BOECHAT.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité.

Le Président propose que le message 22/12 relatif au remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourquillon soit voté en même temps que le message 35/12. **Décision**

Message 23/12

Renouvellement du parc informatique scolaire

Ce message a déjà été voté lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2012.

Message 24/12

Réfection du revêtement bitumeux à la Route du Centre

M. Maurice HORNER explique que depuis de nombreuses années, plusieurs Conseillers généraux se sont exprimés pour relever le mauvais état général de cette route. Le message d'investissement présenté permettrait de rénover ce tronçon qui a une longueur de 320 m. La Commission de l'édilité préavise favorablement ce message et M. HORNER invite le Conseil général à l'accepter également.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité.

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR est favorable à cet investissement. Comme un plan d'aménagement de modération de trafic est également prévu, le groupe PLR demande au Conseil communal de ne pas entreprendre les travaux avant que les mesures de modération de trafic soient intégrées.

Le Président passe au vote le message 24/12 relatif à la réfection du revêtement bitumeux à la Route du Centre qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 260'000.- est autorisée.

Message 25/12**Réfection du revêtement bitumeux au Chemin de la Follaz**

M. Maurice HORNER précise que la situation du Chemin de la Follaz est indiquée à la page 64.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. La Commission financière souhaite recevoir une mise à jour de l'état des routes communales.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR préavise favorablement cet investissement, avec la même remarque que celle émise pour le message 24/12.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Le Président passe au vote le message 25/12 relatif à la réfection du revêtement bitumeux au Chemin de la Follaz qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 60'000.- est autorisée.

Message 26/12**Remplacement de la saleuse (véhicule PONY)**

M. Maurice HORNER explique que les conditions météorologiques de ces derniers jours ont montré toute l'importance d'un équipement adéquat pour entretenir les routes et les trottoirs de la commune. M. HORNER recommande l'acceptation de ce message.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Stéphane GAVILLET, UDC, émet la même remarque que pour le message 16/12, en ce sens que le groupe UDC souhaiterait que le Conseil communal ait une vision anticipée sur le remplacement du matériel et des véhicules.

***Intervention de
M. GAVILLET***

Le Président passe au vote le message 26/12 relatif au remplacement de la saleuse (véhicule PONY) qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 32'000.- est autorisée.

Message 27/12**Remplacement de la motofaucheuse AGRIA**

M. Maurice HORNER précise que ce message ne concerne pas l'achat d'un nouveau véhicule, mais bien le remplacement d'un véhicule existant.

***Intervention du
Conseil communal***

La Commission de l'édilité préavis favorablement ce message à l'unanimité.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, relève l'anticipation de ce message et le soutient. **Intervention de M. GAVILLET**

Le Président passe au vote le message 27/12 relatif au remplacement de la motofaucheuse AGRIA qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 25'000.- est autorisée. **Décision**

Message 28/12

Aménagement d'une benne enterrée pour la collecte de gazon

M. Maurice HORNER explique que, par ce message, le Conseil communal tente de résoudre l'aspect illégal du dépôt de ces matières vertes en bordure de la Gérine. Le lieu idéal pour l'implantation de cette benne, partiellement enterrée, se situe à la déchetterie principale de la Route de Chésalles. M. HORNER relève que cette benne sera aussi à disposition des utilisateurs de la déchetterie pour y déposer le gazon. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à la majorité. **Préavis de la Commission financière**

Le Président passe au vote le message 28/12 relatif à l'aménagement d'une benne enterrée pour la collecte de gazon qui est accepté à la majorité évidente contre 0. La dépense de Fr. 50'000.- est autorisée. **Décision**

Message 29/12

Réaménagement de l'accès à la halle édilitaire

M. Maurice HORNER relève l'importance de ce message. En effet, par cet investissement, en partie réalisé par l'équipe de l'édilité, la commune améliore grandement l'aspect fonctionnel et l'accès à la halle édilitaire. Avec l'aménagement d'un portail automatique, le risque de vol serait considérablement réduit. Pour exemple, M. HORNER indique que, pour l'année 2012, ce n'est pas moins de 15'000 francs de matériels qui ont été dérobés à la halle édilitaire. La Commission de l'édilité donne un préavis favorable à l'unanimité à cet investissement. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est négatif. La Commission financière estime que cet investissement n'est pas nécessaire et propose de l'intégrer dans le plan financier actualisé. **Préavis de la Commission financière**

M. Sergio MANTELLI informe que le groupe PLR partage l'avis de la **Intervention de** Commission financière et estime également cet investissement non **M. MANTELLI** prioritaire. Il propose de refuser le message.

Le Président passe au vote le message 29/12 relatif au Décision réaménagement de l'accès à la halle édilitaire qui est accepté par 28 voix contre 10. La dépense de Fr. 42'000.- est autorisée.

Message 30/12

Modération de trafic

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que l'an passé un crédit a été voté pour **Intervention du** mettre à jour le concept de modération de trafic dans la commune. Ce **Conseil communal** concept a été déposé auprès des instances cantonales. Des mises à jour ont été apportées pour pouvoir appliquer les mesures de façon coordonnée. La totalité du concept se monte à un peu plus de 1 million de francs que le Conseil communal a réparti sur 8 ans. La priorité sera donnée aux endroits sensibles, soit aux écoles de Marly Cité et de Grand-Pré.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission **Préavis de la** financière est positif à l'unanimité. **Commission financière**

M. Pascal BONGARD informe que la Commission de l'aménagement, des **Préavis de la** transports et de l'énergie, qui représente toutes les couleurs politiques, **Commission** s'est penchée à plusieurs reprises sur le dossier du concept global de **d'aménagement** modération de trafic, déjà lors de la dernière législature. C'est la mise en œuvre de ce concept que le Conseil communal propose aujourd'hui. C'est à l'unanimité que la Commission soutient ce message qui a bien pour but d'améliorer la qualité de vie dans nos quartiers résidentiels.

M. Sergio MANTELLI informe que le groupe PLR salue la prise de ces **Intervention de** mesures, ainsi que l'initiative pour améliorer la sécurité de circulation dans **M. MANTELLI** la commune. Il préavise favorablement l'investissement de 125'000 francs et comprend la nécessité des travaux prévus. Toutefois, il constate qu'il y a un certain nombre de mesures pour lesquelles on peut se demander si elles sont suffisamment pertinentes. Le groupe PLR demande au Conseil communal, dans la mise en œuvre de ce concept, de vérifier encore la pertinence de chacune des mesures.

M. Jean-Marc BOECHAT rassure M. MANTELLI en précisant que ces **Intervention du** mesures seront mises à l'enquête et seront examinées par le Service de la **Conseil communal** mobilité et par le Service des ponts et chaussées.

M. Edgar SCHORDERET, PDC, estime que les zones à 30 km/h sont une **Intervention de M. SCHORDERET** bonne solution quand elles sont aménagées aux endroits nécessaires et si elles permettent d'améliorer la qualité de vie et la sécurité. Cependant, ces zones sont très coûteuses. M. SCHORDERET souhaite que le montant demandé soit un maximum qui ne sera pas dépassé. Il explique que les zones à 30 km/h doivent être limitées à des endroits qui s'y prêtent parfaitement, notamment à des quartiers résidentiels, ce qui n'est pas, à son avis, le cas de la Route de Chésalles. Il estime que les zones à 30 km/h n'apportent rien sur le plan environnemental, ni sur le plan esthétique, ni sur le plan de la pollution de l'air. M. SCHORDERET soutient cependant très clairement ce projet.

M. Jean-Marc BOECHAT précise que la Route de Chésalles n'est pas une **Intervention du Conseil communal** zone à modération de trafic. Le souci est en fait d'y faire respecter la limitation de vitesse qui est en vigueur aujourd'hui, ce qui n'est pas vraiment le cas de beaucoup d'automobilistes. Il y a donc ici des mesures à prendre pour régler le problème.

M. Bruno RÜEGER, au nom du groupe PS, salue l'arrivée après tant **Intervention de M. RÜEGER** d'années d'attente de ce concept qui va enfin permettre d'aller de l'avant dans la sécurisation des cheminements à travers la commune. Il s'agit ici de mettre en vigueur des vœux qui ont été parmi les plus souvent évoqués lors des Marly Cafés.

M. Stéphane GAVILLET informe que le groupe UDC soutient ce projet, car **Intervention de M. GAVILLET** cela est une nécessité. Il émet cependant les mêmes remarques que celles développées par le groupe PDC.

M. BOECHAT répond que le concept de modération de trafic est une **Intervention du Conseil communal** exigence du canton qui doit être appliquée avec circonspection. Si le concept de base détaille les endroits où des démarches vont être entreprises, il ne décrit pas les mesures. Les chiffres avancés sont effectivement des estimations. Le Conseil communal veillera au respect du budget.

M. Marc ROMANENS, PLR, salue également l'arrivée de ce concept. **Intervention de M. ROMANENS** Cependant, il aimerait savoir si le Conseil général sera consulté une fois que les plans de modération quartier par quartier auront été acceptés par l'organe supérieur. M. ROMANENS juge cependant que trop de mesures sont prévues.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que l'estimation de 125'000 francs a été discutée avec les ingénieurs trafic pour réaliser les premières mesures aux endroits stratégiques. A la lumière de ces premières expériences, le Conseil communal présentera chaque année des messages précis sur les mesures à entreprendre. **Intervention du Conseil communal**

M. Benjamin PAPAUX, UDC, prend la parole en sa qualité de Conseiller général, et non en tant que Président. Il propose de refuser ce message. **Intervention de M. PAPAUX**
S'il estime qu'autour des écoles une zone à 30 km/h est nécessaire, il n'en va cependant pas de même pour les autres endroits. Il relève que le piéton a aussi sa responsabilité et il ne voit pas l'intérêt de mettre des bâtons dans les roues des automobilistes.

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, estime que le coût total de ces mesures est exorbitant par rapport à ce que cela rapporte réellement. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Le fait de modérer à ce prix tout un tissu communal, alors que les gens sont portés à rouler raisonnablement, lui paraît démesuré. **Intervention de M. SCHNEUWLY**

M. Matthieu LOUP, PS, relève que le prix de ces mesures est plutôt dérisoire en comparaison d'une vie. Il estime que si on peut entreprendre de telles démarches simples pour augmenter la sécurité des zones critiques, cela est primordial. Il pense que la responsabilité individuelle a atteint ses limites dans certains domaines et qu'il faut parfois l'encadrer un peu. **Intervention de M. LOUP**

Le Président passe au vote le message 30/12 relatif à la modération de trafic qui est accepté à la majorité évidente ; 11 voix s'y opposent. La dépense de Fr. 125'000.- est donc autorisée. Décision

Message 31/12

Aménagement d'une station vélos en libre service

M. Jean-Marc BOECHAT explique qu'à Marly il existe actuellement une station vélos en libre service. Le concept discuté consiste à mettre à disposition des vélos en libre service dans les endroits éloignés des arrêts de bus. **Intervention du Conseil communal**

L'aménagement de cette nouvelle station vélos en libre service est prévu dans le quartier de Bel-Air, endroit où il y a le plus de demandes. Cela ne résoudra bien évidemment pas tout le problème du transport des personnes à mobilité réduite jusqu'aux arrêts de bus. Le Conseil communal travaille sur ce problème et va essayer de trouver des solutions pour rendre service à ces gens. M. BOECHAT relève que l'Agglomération a décidé de

subventionner toutes les mesures comprises dans le plan d'agglomération n° 2 à hauteur de 50 % et les stations Velopass en font partie.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

M. Boris GIACOBBO, PS, informe que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message, à la majorité absolue. **Préavis de la Commission d'aménagement**

M. Lionel WALTER, PS, souhaite avoir une précision sur la différence entre le montant de 45'000 francs et celui de 35'000 francs qui figure dans le message. **Intervention de M. WALTER**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que les messages ont été rédigés alors que la directive de l'Agglomération n'était pas encore finalisée. On sait maintenant que le subventionnement sera de 50 %. M. BOECHAT précise que les stations Velopass sont dimensionnées en fonction de la clientèle potentielle d'un endroit. Dans cette nouvelle station, 10 vélos ont été prévus, mais il est possible qu'on réduise ce nombre et donc le prix. C'est une discussion qui aura lieu avec Velopass dans les prochaines semaines. **Intervention du Conseil communal**

M. Lionel WALTER, PS, invite tous les groupes à accepter ce message. Il rappelle que la plupart des groupes politiques ont indiqué dans leur publicité électorale, il y a de cela deux ans, qu'ils soutenaient la mobilité douce. **Intervention de M. WALTER**

M. Stéphane GAVILLET informe que si le groupe UDC soutient la mobilité verte, il ne soutiendra en revanche pas ce message. M. GAVILLET souligne que le montant demandé est trop important. Pour lui, les 45'000 francs de subvention sont en fait l'argent qui appartient déjà à la commune de Marly qui verse une contribution à l'Agglomération. **Intervention de M. GAVILLET**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les 45'000 francs viennent du pot commun qui est alimenté par l'ensemble de l'Agglomération. La part de Marly représente seulement le 10 %. **Intervention du Conseil communal**

Mme Dominique ALT, PDC, se dit déçue que le Conseil communal parte dans ce concept, sans que le Conseil général n'ait eu l'occasion de pouvoir échanger sur le concept actuel de la mobilité douce au sein des quartiers. Il existe d'autres possibilités à explorer, estime-t-elle. **Intervention de Mme ALT**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le Conseil communal est en train de travailler sur ce principe. Une discussion est engagée avec les tpf qui ont **Intervention du Conseil communal**

des approches beaucoup plus modernes sur la mobilité en transports publics. Le Conseil communal a créé un groupe de travail qui depuis plus d'une année essaie de mettre en place des structures. Des pistes existent, mais il reste à les affiner. L'idée d'améliorer à la fois la mobilité douce et la perméabilité entre les quartiers et un système de desserte est en train d'évoluer à la faveur de plusieurs programmes.

M. Claude BAYS relève que le groupe PDC est pour le concept mais se demande si la demande est bien réelle dans le quartier Bel-Air. Il souhaite savoir si un sondage a été réalisé. **Intervention de M. BAYS**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que les responsables de Velopass ont de l'expérience dans ce genre d'évaluation. Sur la base de différentes informations fournies, ils calculent avec leur savoir-faire la grandeur de la station et ses chances de rentabilité. **Intervention du Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI informe que le groupe PLR est favorable au développement de ce concept. Toutefois, comme d'autres groupes politiques, il se pose des questions sur l'emplacement de cette nouvelle station de vélos. Le groupe PLR part du principe qu'une station de ce type doit se trouver sur un endroit de passage et desservir un grand nombre de personnes. Quelques avis d'habitants ont été pris et certains ont été sceptiques quant à l'emplacement proposé. Le groupe PLR propose de renvoyer ce message et que le Conseil communal revienne avec une autre proposition d'emplacement qui réponde à des besoins plus complets. **Intervention de M. MANTELLI**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que le choix de l'emplacement ne s'est pas fait par hasard, mais qu'il n'est pas définitif. Velopass a cependant estimé que cet emplacement était le plus favorable. Il reste encore à déterminer si la place suffisante existe à cet endroit. Les distances que Velopass recommande entre deux stations sont comprises entre 1 et 4 km. Pour la station envisagée, on est à environ 1,5 km ; c'est une distance relativement idéale pour le déplacement à vélo. **Intervention du Conseil communal**

M. Kurt SAGER, PLR, souhaite que M. BOECHAT confirme que si la station implantée dans le quartier de Bel-Air ne fonctionnait pas, il y aurait la possibilité de la déplacer ailleurs. **Intervention de M. SAGER**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que, dans une telle éventualité, il serait tout à fait possible de déplacer cette station. **Intervention du Conseil communal**

Les frais d'installation sont relativement peu importants puisque les travaux sont effectués par le service de l'édilité de la commune.

M. Bruno RÜEGER indique que le groupe PS ne partage pas du tout les avis des précédents intervenants. Il comprend cependant la position du Conseil communal et estime l'emplacement choisi judicieux. Bel-Air est un quartier très éloigné de l'arrêt de bus, il y a beaucoup d'étudiants et de personnes jeunes qui y vivent. M. RÜEGER relève que chaque personne qui monte dans un bus ou qui enfourche un vélo, ce sont un ou deux automobilistes qui font de la place sur la route. **Intervention de M. RÜEGER**

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, estime ce concept trop onéreux. En effet, 90'000 francs est un montant très élevé pour répondre peut-être à l'un ou l'autre besoin de jeunes ou d'étudiants. Il pense qu'une priorité devrait être donnée à améliorer les cheminements pour le déplacement à vélo sur le terrain communal. D'autre part, M. SCHNEUWLY souhaite savoir si le Conseil communal a une vision sur le résultat de l'exploitation de cette station. On pourrait très bien s'imaginer que cette exploitation rapporte et se poser la question s'il est vraiment sensé que ce soient la commune et l'Agglomération qui investissent dans de telles stations. M. SCHNEUWLY n'est pas favorable à ce message. **Intervention de M. SCHNEUWLY**

M. Jean-Marc BOECHAT répond, en particulier à M. Edgar SCHORDERET, qu'il s'agit d'un projet novateur dont on n'est pas tout à fait sûr du résultat, avec le but pouvoir ramener les gens à la route cantonale et à l'arrêt de bus. Il ajoute, en réponse à M. Bernard SCHNEUWLY, que le Conseil communal n'a pas une vision sur cette exploitation, puisque les frais d'entretien et les frais de maintenance ne sont pas facturés par l'exploitant. Ces frais sont assumés par les sponsors. **Intervention du Conseil communal**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, souhaite que le Conseil communal ait une vision globale de la mobilité douce à Marly avec des projets précis, quartier par quartier. **Intervention de M. GAVILLET**

M. BOECHAT répond que l'on n'a pas de vue sur l'exploitation, puisqu'elle est assurée par les sponsors (BCF, Groupe E, ECAB). L'entretien est assuré par des réfugiés. **Intervention du Conseil communal**

Sur question du Président, M. Sergio MANTELLI, PLR, maintient sa proposition de renvoi. **Intervention de M. MANTELLI**

Le Président passe au vote le renvoi du message 31/12 relatif à *Décision* l'aménagement d'une station de vélos en libre service qui est accepté par 23 voix contre 20.

Message 32/12

Assainissement de l'éclairage public communal

M. Jean-Marc BOECHAT explique qu'il y a plusieurs buts visés avec *Intervention du Conseil communal* l'investissement prévu : respecter la législation en vigueur, mettre en place un concept d'ensemble, faire des économies d'énergie et de frais d'entretien, améliorer l'empreinte environnementale de la commune et diminuer la pollution lumineuse. Dès 2015, la législation en vigueur demande que tous les luminaires de type mercure et de type sodium soient remplacés. Cela représente, sur 800 mâts d'éclairage qui existent sur la commune, environ la moitié à changer (dont 300 à vapeur de mercure). D'entente avec plusieurs intervenants, le Conseil communal a établi, avec la Commission d'aménagement et de l'énergie, un concept d'ensemble sur l'éclairage du village en hiérarchisant l'éclairage en fonction du type d'utilisation des routes. Il a également opté pour une solution entièrement LED, après avoir pu mesurer les coûts en remplaçant l'éclairage du giratoire de Jonction, « victime » d'un accident. Au niveau de l'économie d'énergie, cela représente un peu plus de 63,8 % sur environ 80'000 francs que la commune paie uniquement pour l'éclairage public par année. Au niveau de l'économie des frais d'entretien, elle est estimée à 50 % car les diodes ont une durée de vie beaucoup plus longue. Pour la commune de Marly, cela représente environ 66'000 francs par année. L'investissement, qui se monte à 1,2 million de francs moins les subventions du Groupe E qui s'élèvent à peu près à 200'000 francs, sera amorti dans les 17 ans à venir. Dans l'investissement, le changement d'environ 300 mâts défectueux est englobé. Au niveau du respect de l'environnement, la solution LED permet une diminution de la puissance consommée entre 24h et 6h de 50%. L'économie d'énergie résultante est d'environ 75% par rapport aux luminaires traditionnels. M. BOECHAT relève encore qu'aucune économie n'est faite sur la qualité de l'éclairage. Finalement, au niveau de la pollution lumineuse, la solution LED a cette possibilité intéressante de mettre de la lumière là où on en a besoin.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission *Préavis de la Commission financière* financière est positif à l'unanimité.

M. Kurt SAGER, PLR, informe que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, soutient ce message pour des raisons écologiques et économiques. Il aimerait cependant que le Conseil communal prête une attention particulière à l'aspect sécurité, notamment en ce qui concerne la visualisation des passages piétons.

**Intervention de
M. SCHNEUWLY**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que cette question a été discutée avec des professionnels. Il tient à souligner que toutes les illuminations de route sont soumises à des règles strictes et à des normes extrêmement sévères. Pour ce qui est des passages piétons, la solution LED permet d'obtenir un éclairage très précis et de diriger une partie du faisceau exactement sur le passage pour piétons. C'est une des pistes qui est suivie pour améliorer la sécurité.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Daniel MOLLARD, PS, souhaite savoir s'il est prévu, dans le changement des mâts, le branchement pour les décorations de Noël.

**Intervention de
M. MOLLARD**

M. Jean-Marc BOECHAT répond par l'affirmative. Il saisit l'occasion pour remercier l'Animation de jeunesse qui a contribué de façon efficace à l'éclairage des décorations de Noël à des prix défilants toute concurrence.

**Intervention du
Conseil communal**

Le Président passe au vote le message 32/12 relatif à l'assainissement de l'éclairage public communal qui est accepté à la majorité évidente sans opposition. La dépense de Fr. 1'100'000.- est donc autorisée.

Décision

Le Président décrète 10 minutes de pause. Il est 21h10.

Message 33/12

Révision du cadastre du bruit des routes communales

M. Jean-Marc BOECHAT relève que l'ordonnance cantonale d'exécution de l'OPB (l'ordonnance sur la protection contre le bruit) confie aux communes la responsabilité du cadastre de bruit et de l'assainissement des routes communales. L'ultime délai pour achever ce travail a été fixé par la Confédération au 31 mars 2018. Après cette date, les propriétaires de routes ne pourront plus bénéficier des subventions, ces dernières s'élevant en moyenne à 25 %. Cette obligation d'assainir sera bien entendu maintenue après 2018, mais la Confédération et le Canton ne verseront plus aucune subvention. Il devient donc urgent d'agir. Le coût des mesures sera déterminé dès que le cadastre sera établi.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

M. Samuel BRÜGGER, UDC, informe que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message. **Préavis de la Commission d'aménagement**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, est tout à fait conscient qu'il faut prendre les subventions lorsqu'on en donne. Toutefois, il pense que le Conseil communal présente trop tôt cet investissement. Le groupe UDC préavise défavorablement ce message. **Intervention de M. GAVILLET**

M. Jean-Marc BOECHAT précise qu'il est urgent de ne pas attendre, car le cadastre de bruit n'est pas un cadastre lié aux normes, c'est un cadastre de l'état des lieux. Il fait un état des lieux par rapport à la situation actuelle ou par rapport aux éléments qui sont aujourd'hui connus. L'établissement des normes est une autre chose. Pour arriver à assainir nos routes avant le 31 mars 2018 et obtenir ainsi les subventions, il faut agir maintenant. **Intervention du Conseil communal**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, pense qu'il est possible d'attendre 2015 ou 2016 pour présenter un tel message. Comme on l'a vu, des projets ou des concepts vont encore être développés par rapport à la mobilité douce. Il serait bien de les intégrer dans ce cadastre. Cela va certainement influencer le cadastre de bruit des routes communales. Il lui paraît dès lors anticipé de prévoir un tel investissement maintenant. **Intervention de M. GAVILLET**

Mme Dominique ALT, PDC, pense qu'il est effectivement judicieux de faire cet état des lieux pour connaître les conséquences à suivre. Elle se doute qu'il est utopique d'essayer d'imaginer quelles seront les conséquences financières des mesures qui pourraient résulter de ce plan. **Intervention de Mme ALT**

M. BOECHAT confirme cette impossibilité avant que le cadastre soit établi. Il insiste encore, pour répondre soit à M. GAVILLET, soit à M. MANTELLI, sur la longueur des procédures d'adoption. Son objectif est d'être prêt assez tôt, de terminer « son assainissement » bruit au moment où la fin des subventions est annoncée (mars 2018). Selon la loi (OPB), il y a obligation ensuite de réaliser les mesures qui seront définies. **Intervention du Conseil communal**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, souligne que l'obligation de réviser ce plan relève du droit fédéral et que la commune de Marly doit s'y soumettre, quand bien même cela est une aberration. **Intervention de M. SCHORDERET**

M. Claude BIELMANN, MV, estime qu'il est absolument nécessaire de voter le crédit pour la révision du cadastre de bruit. Cela aidera aussi à **Intervention de M. BIELMANN**

planifier le nouveau plan d'aménagement en tenant compte des zones de bruit déjà connues actuellement.

Le Président passe au vote le message 33/12 relatif à la révision du cadastre du bruit des routes communales qui est accepté à la majorité évidente, 4 voix s'expriment contre. La dépense de Fr. 90'000.- est donc autorisée.

Message 34/12

Aménagement d'un abri à vélo à l'arrêt tpf de Grand-Pré

M. Jean-Marc BOECHAT relève que dans la mouvance mise en place l'année passée, un effort est fait pour équiper tous les arrêts de bus d'un abri à vélo, de façon à ce que les gens qui utilisent la mobilité douce pour se rendre jusqu'à l'arrêt tpf puissent, d'une façon correcte et sécurisée, poser leur vélo à cet endroit. M. BOECHAT précise que l'arrêt de Gérine a provoqué quelques petits soucis de place, mais que cela est maintenant réglé. Le Conseil communal a constaté qu'à Marly Grand-Pré, il n'existait pour l'instant aucun abri à vélo. L'emplacement choisi n'est pas encore définitif et se fera de façon à protéger les personnes qui utilisent la mobilité douce auprès des arrêts de bus.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Beat HELFER, MV, indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message.

***Préavis de la
Commission
d'aménagement***

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, encourage le Conseil communal à ne pas implanter cet abri juste devant l'arrêt de bus, en raison des centaines de jeunes du CO qui transitent à cet endroit. Elle a des craintes que des dommages puissent être causés par mégarde. Une autre implantation devrait être trouvée, peut-être à l'endroit de l'abri à vélo de la Halle aux chaussures, qui est tout proche (50 mètres).

***Intervention de
Mme TSCHANZ***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que l'abri à vélo de la Halle aux chaussures est trop éloigné de l'arrêt de bus, qu'il n'est pas adapté et qu'il est prévu pour la clientèle du magasin. Quant aux dommages, il y prendra garde.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN, MV, est tout à fait d'accord avec ce message et *Intervention de M. BIELMANN* rend attentif le Conseil communal sur la nécessité d'aménager ces abris à vélo au regard des normes prévues par le nouvel aménagement des arrêts de bus.

M. Bruno RÜEGER indique que le groupe PS soutient cet investissement pour des raisons environnementales notamment. Concernant *Intervention de M. RÜEGER* l'emplacement, il aimerait rappeler qu'un abri à vélo doit se trouver sous le regard du plus grand nombre, ceci pour éviter les déprédations.

Le Président passe au vote le message 34/12 relatif à l'aménagement d'un abri à vélo à l'arrêt tpf de Grand-Pré qui est accepté à la majorité évidente contre 4. La dépense de Fr. 15'000.- est donc autorisée. *Décision*

Message 35/12

Aménagement d'un trottoir et d'une porte d'entrée du village

M. Jean-Marc BOECHAT précise que ce message est lié d'une façon *Intervention du Conseil communal* immédiate au message 22/12 relatif au remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon. Il rappelle la genèse de ces aménagements, dans le contexte de ceux prévus initialement par le Canton en novembre 2012, avec une participation communale de Fr. 60'000.- aux équipements édilitaires, puis reportés en 2013. La Commune avait demandé un délai pour prévoir le financement et a voulu intégrer des aménagements complémentaires (trottoir et collecteur). Le Service des ponts et chaussées (SPC) vient cependant d'adresser à la commune de Marly un courrier l'informant que les travaux prévus à la Route de Bourguillon en automne 2013 sont reportés à 2014 au moins. Le SPC annonce cependant une subvention de 30 % sur le prix du trottoir, ce qui est une bonne nouvelle. Les investissements prévus dans ce message 35/12 et dans le message 22/12 n'étaient pas prévus dans le plan financier. Comme les travaux prévus par le canton ne seront donc pas réalisés en 2013, ces messages sont désormais présentés ce soir dans un souci d'information, pour que le Conseil communal ne doive pas agir dans la précipitation.

M. Olivier LE CAM précise les choix stratégiques opérés par le Service des *Intervention du Conseil communal* eaux pour le remplacement de ce collecteur. Normalement, compte tenu des travaux qui vont être entrepris par le Service des ponts et chaussées (SPC), on pourrait changer jusqu'à 250 m de collecteur et mettre directement un séparatif. Dans la mesure où dans le plan général d'évacuation des eaux, la mise complète en séparatif de ce quartier est de

priorité 4, il a été décidé de changer 50 m de ce collecteur et de le laisser en système unitaire.

M. Edgar SCHORDERET, PDC, sans vouloir prendre position sur le fond de ce projet, est interpellé par la façon de faire du canton. Il se dit étonné du courrier du Service des ponts et chaussées, car le Conseil d'Etat s'est clairement prononcé en disant que les économies ne se feront pas sur les investissements, bien au contraire. **Intervention de M. SCHORDERET**

M. Jean-Marc BOECHAT abonde également dans ce sens. Cependant, il précise que la lettre du SPC n'évoque pas clairement des raisons économiques. Les discussions qui ont eu lieu avec le SPC laissent entendre que la réfection de la Route de Bourguillon est relativement prioritaire. Le Conseil communal est également déçu par la façon de faire du canton et constate que la coordination avec ce dernier ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Il essaie pourtant, chaque année, de coordonner les interventions des divers partenaires (SPC, Swisscom, le gaz, etc.) Cette coordination est nécessaire, à l'exemple du carrefour de Marly Cité, où la commune a prévu de gros investissements pour raccorder le quartier aux eaux usées en séparatif. La façon de faire du canton, plaçant la commune devant le fait accompli, met à mal sa propre planification. **Intervention du Conseil communal**

Compte tenu de ces explications, le Président renonce donc à soumettre au vote les messages 22/12 relatif au remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon et 35/12 relatif à l'aménagement d'un trottoir et d'une porte d'entrée du village. Décision

Message 36/12

Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que le PAL actuel a été partiellement adopté en 2005 ; il s'en est suivi une succession d'adaptations pour aboutir à un dossier finalisé qui a été déposé au canton le 26 octobre 2012. Ce document ne reflète plus les exigences actuelles de l'aménagement du territoire et surtout n'intègre pas les éléments essentiels définis dans le plan directeur d'agglomération de 2^e génération. En principe, une révision d'un PAL dure environ cinq ans ; il est donc primordial que cette révision puisse être mise en chantier dès que possible. Le PAL actuel devrait être approuvé au début 2013. Il va très probablement faire l'objet de nouvelles conditions d'approbation par les services du canton. Seule une révision totale sera en mesure d'intégrer ces conditions d'une façon efficace et coordonnée. Le but que le Conseil communal fixe à cette révision, c'est **Intervention du Conseil communal**

d'avoir, dans un délai de cinq ans, un nouveau plan d'aménagement local qui puisse servir au développement de la commune pendant un laps de temps qui soit utile et envisageable par rapport aux nécessités actuelles. L'outil est absolument nécessaire, imposé par la loi, et permettra, s'il est utilisé à bon escient, d'avoir un développement plus harmonieux qu'actuellement. Le coût de 200'000 francs est raisonnable et est basé aussi sur une estimation par rapport à l'urbanisme actuel. M. BOECHAT relève qu'au niveau de l'Agglomération, il a initié un mouvement qui devrait permettre d'avoir des cahiers de charges précis pour ces PAL qui soient basés sur les mêmes principes et sur une mise en marché publique qui soit faite sur des principes agréés par tout le monde. Il est cependant clair que chaque commune a sa liberté totale de choix dans ses principes d'aménagement, et ce jusqu'au moment où ils empiètent sur le niveau régional.

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission **Préavis de la Commission financière** est positif à l'unanimité.

M. Claude BIELMANN informe que les membres de la Commission **Préavis de la Commission d'aménagement** du territoire, des transports et de l'énergie ont été unanimes pour préavis favorablement ce message.

Le Président passe au vote le message 36/12 relatif à la révision du Plan d'Aménagement Local qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 200'000.- est donc autorisée. **Décision**

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

Le Président passe au vote le budget d'investissements (y compris les modifications apportées) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. **Décision**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement qui est accepté à la majorité évidente sans opposition. **Décision**

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

Le Président passe au vote le budget de *fonctionnement et le budget d'investissements qui sont acceptés à la majorité évidente*, sans opposition. **Décision**

6. Elections*Intervention de*

- **Election d'un scrutateur suppléant.** Au nom du groupe PDC, Mme Dominique ALT présente la candidature de M. Jacques DEGLISE, en remplacement de Mme Aude SALLIN. Anciennement professeur d'éducation physique, M. DEGLISE a enseigné en grande partie au CO de Marly. Il a obtenu le diplôme de manager de l'Association olympique suisse et a été responsable de plusieurs fitness. Domicilié à Marly depuis très longtemps, il est marié et père de cinq enfants. Après avoir participé à l'éducation des élèves et dirigé des adultes, il a maintenant du temps à consacrer aux citoyens et au Conseil général. Il occupera avec plaisir le poste de scrutateur suppléant.

*Mme ALT***Résultat de l'élection d'un scrutateur suppléant :***Résultat de l'élection*

- **Bulletins distribués** : **47**
- **Bulletins rentrés** : **47**
- **Bulletins blancs** : **0**
- **Bulletin nul** : **0**
- **Bulletins valables** : **47**
- **Majorité absolue** : **24**

Est élu comme scrutateur suppléant M. Jacques DEGLISE par 47 voix.

L'assemblée félicite le nouvel élu.

- **Election d'un membre de la Commission financière.** Au nom du groupe PDC, Mme Dominique ALT présente la candidature de M. Claude BAYS, âgé de 45 ans, qui a été, à 19 ans, Conseiller communal à Essert. Il est papa de 2 filles de 13 et 11 ans. Economiste de formation, il a été secrétaire de la Ligue suisse de basket, puis administrateur d'une agence d'assurance. Il enseigne aujourd'hui la gestion financière, le droit et l'économie au Collège de Gambach. Il a été actif dans plusieurs sociétés, joueur et entraîneur au Marly-Basket, joueur au FC Marly, ou caissier du CA Marly. Il est déjà membre de la Commission scolaire et est candidat à la Commission financière, en remplacement de Mme Aude Sallin.

Résultat de l'élection d'un membre de la Commission financière:**Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués** : **47**
- **Bulletins rentrés** : **46**
- **Bulletins blancs** : **0**
- **Bulletin nul** : **0**
- **Bulletins valables** : **46**
- **Majorité absolue** : **24**

Est élu comme scrutateur suppléant **M. Claude BAYS** par 45 voix.

Obtient 1 voix : **M. Sergio MANTELLI**.

L'assemblée félicite le nouvel élu.

7. Information du Conseil communal sur les dossiers en cours**– Projet d'appartements pour seniors au Pré Zurthanen*****Intervention du******Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que sur la base des critères fixés par le groupe de travail, trois bureaux ou institutions ont été invités à présenter des projets. Le groupe de travail a vu ces projets et entendu ces trois bureaux. Ils ont maintenant jusqu'au 7 janvier pour présenter leurs projets définitifs, y compris le plan de financement. Le Conseil communal et le groupe de travail vont ensuite décider de quelle manière juger ces différents projets. Il y aura lieu d'organiser la présentation au groupe de travail et au Conseil communal qui, par la suite, désigneront le lauréat. Ce dernier sera alors présenté au Conseil général.

– Groupe Fusion 2016

Au travers de la presse, chacun a pu constater qu'il n'y a rien de changé par rapport aux cinq groupes de travail que M. HELBLING avait cités précédemment. Il avait été prévu initialement que des conseillers communaux et des chefs de service en fassent partie, puis Fribourg et Villars-sur-Glâne ont renoncé à y intégrer des conseillers, au contraire de Marly. Marly a alors exigé la tenue d'une séance commune réunissant les Syndics et l'ensemble des Conseils communaux. Celle-ci a eu lieu le 11 décembre à Fribourg et a permis de recentrer toute la stratégie et de repartir sur de bonnes bases. Les cinq groupes qui ont

été formés par les différentes communes sont maintenus ; les Conseillers communaux s'occuperont, en parallèle, d'analyser la logistique et l'opérationnel et les aspects politiques. Le comité de pilotage aura une réunion vers la mi-janvier et ce sera le début des travaux pour les groupes de travail. Une coordinatrice a été engagée pour centraliser toutes les données ; elle fonctionnera également comme secrétaire. Dès que les travaux auront débuté, le Conseil général sera informé au fur et à mesure, par le biais des séances du Conseil général ou par le bulletin d'information. L'important est que le comité de pilotage puisse donner une version unanime qui corresponde aux travaux réellement réalisés. Cette information sera dorénavant coordonnée par un porte-parole désigné pour les trois communes.

8. Divers

- **Remerciements.** Mme Line WIDMER-COMMENT, PDC, remercie le Conseil général pour les décisions prises pour le Centre scolaire de Grand-Pré et pour l'informatique. Les élèves de Marly ont de la chance. Ils témoignent leur reconnaissance en offrant à chacun des Conseillers généraux un dessin. Un nouvel élan est donné et le corps enseignant fait part de son enthousiasme et de sa motivation pour le futur. Durant cette législature, le Conseil général sera convié à venir dans les classes à deux occasions. La première pour voir ce que l'on peut réaliser avec le matériel informatique et cela à tous les degrés, de l'école enfantine à la 6^{ème} année primaire. Un plan de passage sera communiqué au Conseil général durant la législature. La seconde visite sera consacrée à l'inauguration du Centre scolaire de Grand-Pré. ***Intervention de Mme WIDMER-COMMENT***
- **Travaux.** M. Edgar SCHORDERET, PDC, souhaite savoir où en sont les travaux prévus au bas du Publiet et à la route de Chésalles. Il est pour lui intolérable de laisser ces routes en l'état, avec le nombre croissant d'automobilistes qui y passent chaque jour. ***Intervention de M. SCHORDERET***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que, pour ce qui est du Publiet, le trottoir avance. Pour le reste, le Conseil communal a écrit plusieurs fois au Service des ponts et chaussée (SPC) au sujet de l'aménagement coordonné et correct de ce carrefour. La situation actuelle est très insatisfaisante. Pour l'instant, le Conseil communal est toujours dans l'attente d'une réponse précise du SPC. M. BOECHAT informe que son collègue, M. Olivier LE CAM, a d'ailleurs pris les devants puisqu'il a fait évaluer le prix des travaux ***Intervention du Conseil communal***

pour la partie assainissement des eaux. Il est en effet indispensable d'être prêt lorsque le SPC débutera ces travaux. Cependant, aucun horizon temporel n'a été fixé pour la résolution de ce problème.

Quant à la route de Chésalles, M. BOECHAT informe que dans les plans de l'Agglomération, la liaison Matran-Posieux a été retirée du système. La seule chose que le SPC ou que le canton envisagent, c'est une requalification de cette route, ce qui veut dire que l'on refait la route avec des améliorations. Cette requalification est liée évidemment à un nouveau passage sur la Sarine. M. BOECHAT souligne que les comptages faits le long de la route de Chésalles au mois de mai montrent qu'il existe un vrai problème. Le Conseil communal a demandé une « cantonalisation » de cette route, qui visiblement n'est plus du tout une route communale, mais est devenue une route de transit. Ces travaux dépassent largement les capacités d'investissement de la commune. Pour l'instant, le Conseil communal est dans l'attente.

M. Olivier LE CAM précise, au sujet des investissements que le Service des **Intervention du**
eaux doit consentir dans le secteur, de l'ordre de 300'000 francs, que le **Conseil communal**
Conseil communal craint que les travaux de la Route de Bourguillon démarrent en même temps que ceux du secteur du Publiet. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a délibérément choisi de faire le minimum de travaux dans le secteur de Bourguillon, soit de choisir l'option à 50'000 francs et non pas celle à 250'000 francs. En effet, si les deux chantiers démarrent en même temps, le Conseil communal se retrouverait à formuler une nouvelle demande de crédit de près de 500'000 francs, pratiquement du jour au lendemain.

- **Diverses remarques.** M. Stéphane GAVILLET, UDC, tient tout d'abord **Intervention de**
à remercier le corps enseignant et surtout les élèves qui ont fait ces **M. GAVILLET**
magnifiques dessins. Il leur souhaite un joyeux Noël et se réjouit de faire connaissance du petit Michel lors de son passage dans son école. M. GAVILLET souhaite également adresser un message au Conseil communal au sujet de l'entretien des véhicules et du matériel. Il aimerait savoir comment cet entretien est organisé et demande au Conseil communal d'avoir une vision plus globale sur le sujet. M. GAVILLET souhaite aussi que lorsque le Conseil général pose une question au Conseil communal, il ne soit pas répondu que les informations se trouvent dans le Marly-Info. Pour terminer, M. GAVILLET souligne que certains messages présentés sont vraiment lacunaires.

M. Jean-Pierre HELBLING explique que le Conseil communal va se pencher sur l'actualisation du parc des véhicules communaux, de manière à pouvoir anticiper leur entretien ou leur remplacement. Concernant la qualité des messages, le Conseil communal en prend note et mettra l'accent sur cette qualité dans le futur. **Intervention du Conseil communal**

M. Jean-Marc BOECHAT tient à préciser qu'effectivement le Conseil communal va travailler sur la qualité des messages. Cependant, il relève que le Conseil général a aussi une responsabilité par rapport à la compréhension des messages. Ce dernier peut en tout temps prendre contact avec le Conseil communal ou l'administration communale pour poser les questions qu'il désire sur les messages présentés. Le Conseil communal essaie toujours de rédiger ses messages de manière à ce qu'ils soient compréhensibles et complets. Si tel n'est pas le cas, les Conseillers généraux doivent poser des questions précises au Conseil communal ou aux employés de l'administration. **Intervention du Conseil communal**

M. Stéphane GAVILLET, UDC, est conscient du travail effectué par le Conseil communal et prend note qu'il peut contacter directement les employés communaux. Il propose éventuellement que les dicastères organisent une fois ou deux des visites pour le Conseil général. Cela peut être intéressant. **Intervention de M. GAVILLET**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que des visites au sein de l'administration sont évidemment possibles. C'était l'idée de départ qui avait été incluse dans le règlement du Conseil général que d'organiser une journée d'information pour les nouveaux Conseillers généraux et les anciens qui le désirent, ceci afin d'expliquer quels sont les droits, les devoirs, les responsabilités du Conseil général et également l'accès aux informations qui sont nécessaires. M. BOECHAT répète la possibilité qui est donnée au Conseil général de poser toutes les questions qu'il désire à l'administration communale. **Intervention du Conseil communal**

– **Compteurs d'eau.** M. Olivier LE CAM rappelle que l'année passée, à pareille époque, il avait présenté un message qui portait sur l'achat de compteurs d'eau. Le Service des eaux vient de terminer le relevé et grâce à l'acquisition de ces compteurs d'eau à lecture optique, le personnel communal a économisé une semaine de travail à deux personnes, soit 80 heures de travail. M. LE CAM tenait à en informer le Conseil général. **Intervention du Conseil communal**

- **Sites pollués.** Mme Dominique ALT, PDC, souhaite savoir si le Conseil communal, dans le courant de l'année 2013, va présenter les résultats de l'étude relative aux sites pollués. **Intervention de Mme ALT**

M. Jean-Marc BOECHAT précise que cette étude est en cours. Il existe plusieurs stades dans un assainissement de sites pollués. L'étude qui est en cours est une étude historique. Il va d'abord falloir remonter dans le temps, à l'aide d'archives, pour connaître l'état de ces sites. Ensuite, il sera nécessaire de procéder à des sondages et à des prélèvements d'eau pour savoir à quel niveau de pollution on se trouve. Une fois que les résultats de ces sondages seront connus, une décision se prendra sur la nécessité d'un assainissement et dans quelle mesure. **Intervention du Conseil communal**

- **Athlète de haut niveau.** M. Jean-Pierre OERTIG, PLR, souhaite revenir sur un petit article qui est paru hier dans La Liberté, au sujet d'une athlète marlinoise de haut niveau. Il s'agit de Mme Monika FÜRHOLZ, championne de Suisse et championne d'Europe de course de montagne qui est l'une des quatre nominées au titre d'athlète féminine de l'année 2012. M. OERTIG précise qu'il est possible de voter pour cette athlète jusqu'à demain 13 décembre et encourage les membres du Conseil général à le faire. **Intervention de M. OERTIG**
- **Vœux.** M. Claude BIELMANN, MV, souhaite que l'année 2013 apporte au Conseil communal le bonheur, la réussite, le succès dans ses projets et l'accomplissement de ses rêves. **Intervention de M. BIELMANN**

Au terme de cette année 2012, M. Jean-Pierre HELBLING transmet ses remerciements à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes Commissions, au Secrétaire général, à son assistante et à tout le personnel de l'administration communale pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci également aux représentants de la presse et aux citoyennes et aux citoyens qui font l'honneur de participer aux séances du Conseil général. M. HELBLING profite aussi de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit constructif et en ne ménageant par leur temps pour le bien de la commune. M. HELBLING adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année qui, il l'espère, comblera les désirs de chacun, qu'ils soient professionnels ou familiaux. **Intervention du Conseil communal**

Même si l'apéritif officiel a déjà eu lieu, M. HELBLING invite le Conseil général à partager le verre de l'amitié avec les représentants de la presse et le public.

M. Benjamin PAPAUX souhaite à chacun une belle fête de Noël et adresse ***Intervention du*** à tous ses vœux de santé et de bonheur. Il clôt la séance à 23 h 04 et ***Président*** remercie le Conseil communal et le Conseil général de leur participation, en leur souhaitant une bonne soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Benjamin PAPAUX

Luc MONTELEONE